Envoyé en préfecture le 05/04/2019
Reçu en préfecture le 05/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_18-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.18
Objet : ADHESION DE LA COMMUNE D'EIX

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 1947 portant création du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat,
- VU les derniers statuts approuvés par arrêté préfectoral du 17 août 2018, relatifs à l'adhésion de la commune de Ranzières et portant modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'alimentation des Eaux Laffon de Ladebat - SIELL,
- Vu la délibération du conseil municipal d'Eix du 19 mars 2019 sollicitant son adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1er Janvier 2020, des compétences « Production d'eau potable » et « Distribution d'eau potable »

Considérant que l'intégration dans le périmètre du SIELL de cette commune est de nature à renforcer la compétence exercée par le syndicat, le Président propose d'accepter l'adhésion de la commune d'Eix, et le transfert des compétences production / distribution de cette commune à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

Envoyé en préfecture le 05/04/2019
Reçu en préfecture le 05/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D19_01_18-DE

Le Président propose également de modifier les statuts du SIELL, article 1 – communes adhérentes, en y ajoutant la commune d'Eix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune telle que mentionnée ci-dessus,
- Le transfert des compétences « Production » et « Distribution » de cette commune vers le SIELL dès validation par arrêté préfectoral, précise qu'il s'agit d'un transfert en pleine propriété (transfert de l'actif et du passif) des installations intercommunales et d'une mise à disposition des infrastructures de distribution, et ce, en application des articles L1321-1, 2 et 5 du CGCT,
- Que le Président signe la convention d'adhésion et de transfert de compétence et tout document s'y rapportant,
- De modifier les statuts et notifier la présente délibération à chacune des collectivités membres du Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat, qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ces adhésions. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

et charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SIELL
Fax : 03 29 89 55 00
55210 HEUDICOURT

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_19-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.19
Objet : PROCEDURE DE MARCHE : FOURNITURE DE MATERIELS POUR RESEAUX ET BRANCHEMENTS AEP

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport du Président :

  - INDIQUANT que les crédits maximum du marché de fourniture de matériels pour réseaux et branchements AEP sont consommés à plus de 50 % et qu'il convient d'engager une procédure d'appel d'offres pour l'adjudication d'un nouveau contrat avec un prestataire, et ce, afin d'assurer la continuité d'achat pour le service technique du SIELL,

  - PROPOSANT le recours à un prestataire de fourniture et l'attribution d'un nouveau marché a bons de commande pour 3 années maximum, et ce, suivant les règles et procédures internes du SIELL, à savoir :
    - Procédure adaptée en adéquation avec la fourniture des pièces,
    - Publicité préalable sur le site du SIELL,
    - Profil acheteur,
    - AAPC (Avis d'Appel Public à la Concurrence) publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou BOAMP (Bulletin Officiel d'annonces des Marchés Publics) et presse spécialisée si nécessaire,
    - Intervention de la CAO pour l'attribution.

  - PROPOSANT l'éventuelle assistance du bureau d'études Lorraine-Conseils, adjudicataire d'un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour diverses missions, pour l'analyse des besoins et de la procédure d'appel d'offres, la préparation des dossiers de consultation des entreprises, l'analyse des candidatures et offres et la passation dudit marché.

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_19-DE

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité Syndical autorise le Président à :

- Engager une procédure adaptée pour l'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de pièces de réseaux et branchement AEP, selon les règles et procédures internes au SIELL,
- Signer ledit marché et tout document s'y rapportant,
- Solliciter le bureau d'études Lorraine-Conseil, si nécessaire, en tant qu'assistant à Maître d'Ouvrage pour la passation du marché à bons de commande et signer le contrat de prestations et/ou tout document s'y rapportant,
- Signer l'ordre de service d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur Lionel JACQUEMIN

SIELL
55210 HEUDICOURT

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_20-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.20
Objet : RECRUTEMENT D'UN AGENT D'UN AGENT TECHNIQUE

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Président propose et sollicite l'assemblée pour le recrutement d'un salarié affecté au pôle technique relevant soit du droit public, soit du droit privé compte tenu du statut de Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) du SIELL.
Ce poste sera régi par les statuts de la fonction publique territoriale ou par la convention collective des services d'eau et d'assainissement - 3302.
La rémunération sera celle correspondant au grade et échelon de la personne recrutée sous droit public, soit prévue par les « accords salaires » de la profession et dont la base correspondra à un emploi de groupe I à IV, suivant les besoins du SIELL et défini par la convention précitée.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Accepte que le Président procède au recrutement d'un salarié régi soit par le droit public ou le droit privé,
- Autorise le Président à signer tout contrat à durée indéterminée ou déterminée et à renouveler si nécessaire le poste rattaché au pôle technique.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

SIELL
Tel. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 55 90
55210 HEUDICOURT

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 055-255500811-20190402-D2019_01_21-DE

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
H. LAFFON DE LADEBAT
55210 HEUDICOURT (MEUSE)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N° : 19.01.21
Objet : CESSION ET VENTE : RENAULT KANGOO IMMATRICULE 7707 RD 55

L'an Deux Mille dix-neuf, le 2 avril
Le Comité du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable H. LAFFON de LADEBAT s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 21 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.
Secrétaire de séance : Mme Claudia VAUCHER , Secrétaire du bureau.

Étaient présents les délégués des communes de :
Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Boucq ,Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxières-sous-les-Côtes, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville),Les Éparges, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Géville, Girauvoisin, Fresnes-en-Woëvre, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Loupmont, Maizeray, Manheulles, Montsec, Les Monthairons, Nonsard-Lamarche, Ranzières, Riaville, Ronvaux, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :
Buzy-Darmont, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Harville, Hennemont, Liouville (Apremont la Forêt), Marcheville, Moulotte, Pareid, Parfondrupt, Pintheville, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Saint-Jean-Lès-Buzy, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

- Nombre de délégués en exercice : 111
- Nombres de membres présents : 60
- Nombre de procurations : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 61

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L 2122-1,

Le Président, Lionel Jacquemin, informe le comité Syndical que le véhicule KANGOO immatriculé 7707 RD 55 de 1999 n'est plus utilisé au vu de son état et du montant important de travaux et réparations de remise en état à réaliser. Il est proposé la vente en l'état de ce véhicule immatriculé 7707 RD 55 qui affiche un kilométrage de 183 030 km.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré, comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la mise en vente du Renault Kangoo,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier..

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEMIN,
Président

SIELL
Tél. : 03 29 89 32 29
Fax : 03 29 89 55 90
55210 HEUDICOURT